



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



DEVIS / PROGRAMME – DES JEPS 2018/209 Parcours 2

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75 auprès du préfet de région
d'Ile-de-France - N° Siret : 514 712 355 00015
Habilitation par la DRJSCS de Paris

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire 196 heures

Objectifs	▪ Préparer un projet stratégique de performance en football, ▪ Piloter un système d'entraînement en football, ▪ Diriger un projet sportif, ▪ Evaluer un système d'entraînement en football, ▪ Organiser des actions de formation de formateur.
------------------	--

Prérequis et conditions d'accès à la formation	<u>Conditions d'accès à la formation</u> 1. Etre capable de justifier : a) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional senior 1er et 2e niveaux les plus élevés ou national jeune U17 ou U19 pendant au moins six cents heures au cours des trois dernières saisons sportives ; ou b) D'une expérience d'entraîneur de football d'une équipe de niveau régional jeune U17 à U19 1er niveau le plus élevé pendant au moins mille heures au cours des cinq dernières saisons sportives ; ou c) D'avoir exercé la fonction suivante de cadre technique fédéral de la Fédération française de football : directeur(trice) technique régional, conseiller(ère) technique régional, conseiller(ère) d'animation régionale du football féminin, conseiller(ère) technique départemental ou conseiller(ère) départemental du football d'animation, pendant au moins une saison sportive. 2. Etre capable de maîtriser « les lois du jeu » et d'arbitrer une rencontre en football. 3. Etre capable d'effectuer une démonstration technique de niveau « national amateur » en football 4. Etre capable d'effectuer l'analyse technique et tactique d'une séquence vidéo de match de niveau régional, d'en dégager des objectifs prioritaires de travail et de proposer des situations d'entraînement adaptées.
---	---

Prérequis et conditions d'accès à la formation	Sont dispensés des exigences préalables (Totales ou Partielles) ▪ Le titulaire de la partie spécifique BEES2 Football ou du Diplôme d'Entraîneur de Football (DEF) ▪ Le sportif de haut niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle et titulaire du « Brevet d'Entraîneur de Football » ▪ Le joueur ayant évolué au niveau national en ligue 1 ou ligue 2 pendant cent matchs en seniors et titulaire du « Brevet d'Entraîneur de Football » ▪ Le joueur justifiant de cent matchs en seniors dans les championnats nationaux hommes au cours de cinq saisons sportives ou la joueuse justifiant de quatre-vingt matchs en seniors dans le championnat national femmes « D1 » au cours de sept saisons sportives est dispensé du test de démonstration technique mentionné. ▪ Le titulaire du brevet d'entraîneur de football est dispensé de la production de l'attestation de capacité d'arbitrage (condition 2)
---	---

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 - Mail : fcdres@fff.fr - www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



Prérequis et conditions d'accès à la formation

Tests d'Epreuves Préalables (TEP) à l'entrée en formation (conditions d'accès 3 et 4)

Les candidats ne remplissant pas les conditions préalables à l'entrée en formation seront convoqués le **2 juillet 2018** pour des épreuves de :

- Démonstration technique
- Analyse vidéo

Epreuves de sélection

Les candidats remplissant les conditions d'accès à la formation seront convoqués aux épreuves de sélections qui se dérouleront le **3 juillet 2018**.

Un entretien de motivation présentant (30 minutes : 10 minutes d'exposé + 20 minutes d'échanges avec le jury) :

- Son curriculum vitae
- Son projet professionnel et personnel
- Le compte rendu et l'analyse critique de ses expériences

Déroulement de la formation

La formation au Diplôme d'Etat Supérieur JEPS, spécialité performance sportive, mention football s'étale sur une saison et se compose de 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 – Etre capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur – 50 heures

- Etre capable de préparer la prise de décision
- Etre capable d'élaborer un projet de développement
- Etre capable de mobiliser les instances dirigeantes élues

UC 2 – Etre capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur – 34 heures

- Etre capable de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- Etre capable de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- Etre capable de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

UC 3 – Etre capable de diriger un système d'entraînement dans une discipline – 112 heures

- Etre capable de concevoir le plan de performance sportive
- Etre capable de planifier la préparation de la performance sportive
- Etre capable d'accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance
- Etre capable de conduire l'évaluation du projet de la performance
- Etre capable d'organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

UC 4 – Etre capable d'encadrer la discipline sportive en sécurité

- Etre capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- Etre capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



Mise en Situation Professionnelle

La Mise en Situation Professionnelle (MSP) est concrétisée par un stage de mise en situation professionnelle de 520 heures minimum. Ce stage doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre (de la semaine 1 de formation à la certification).

La MSP doit être en relation avec le diplôme visé :

- entraîneur d'une équipe de plus haut niveau régional amateur (jeunes ou seniors) ;
- entraîneur d'une équipe de niveau national ou régional (jeunes ou seniors) ;
- entraîneur en structure de formation de haut niveau (Pôle ou centre de formation agréée ou section sportive agréée) ;
- cadre technique de la FFF.

Ce stage est sous la gestion d'un tuteur, celui-ci soutiendra le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière

Méthode certification

Modalités de certifications de l'UC1 et UC2 : épreuve se déroulant à DRJSCS de Paris

Epreuve orale sur la base d'un rapport. Cette épreuve certificative permettra d'évaluer le candidat sur sa capacité à diriger un projet sportif, réalisé dans le cadre d'une structure sportive de football, visant l'optimisation de la performance.

Modalités de certifications de l'UC3 et UC4 : épreuve en contexte professionnel

1. La situation d'évaluation pratique : la séance d'entraînement.
2. Une situation de conception d'entraînement à partir d'une vidéo.
3. Présentation et l'analyse d'une action formative dans le cadre du réseau professionnel de la FFF (formateur de formateur)

Dates de formation

Tests d'Exigences Préalables : 2 juillet 2018

Tests de sélection : 3 juillet 2018

Positionnement : 27 au 29 août 2018*

Sessions de formation :

Semaine 1 : 17 au 20 septembre 2018*

Semaine 3 : 05 au 08 novembre 2018*

Semaine 5 : 28 au 31 janvier 2019 *

Semaine 7 : 03 au 06 avril 2019*

Semaine 2 : 22 au 25 octobre 2018*

Semaine 4 : 03 au 06 décembre 2018*

Semaine 6 : 04 au 07 mars 2019*

Intersession 1 : octobre 2018*

Intersession 3 : février 2019*

Intersession 2 : décembre 2018*

Intersession 4 : mars 2019*

Certification UC1-UC2 : 02 et 03 mai 2019*

Certification UC3-UC4 : mars-avril 2019 en club

* Sous réserve de modification



Diplôme d'Etat Supérieur JEPS spécialité « performance sportive » mention Football



Coûts de la formation

Responsable pédagogique : Elisabeth LOISEL et Franck THIVILIER

Coût pédagogique : 7 746 € Net de taxes maximum (totalité de la formation)

Tarification horaire : 38,50€ / heure de formation, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 200€ (comprenant les 50€ de frais liés aux tests).

Tarif maximum : 38,50€ x 196h + 200€ = 7 746€ pour 196 heures de formation

NB : toute personne convoqué aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Lieux de la formation :

- Centre National du Football (CNF) – Clairefontaine (78120)
- Instituts Régionaux de Formation de Football (IR2F) – Ligues régionales

Hébergement et restauration : au Centre National du Football (non obligatoire)

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

CNF - domaine de Montjoye - 78120 Clairefontaine en Yvelines - Tél. +33 (0)1 34 84 08 21/22 - Mail : fcadres@fff.fr - www.institutdeformationdufootball.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11754607875 auprès du préfet de la région Ile-de-France

Siret n° 514 712 355 00015 - Code NAF 85.51Z